



LES APODECTES

Bulletin d'Information CGT des salariés des Greffes des Tribunaux de Commerce n°67–nov 2019

Dans le cadre du fond du degré élevé de solidarité, des actions de prévention sont mises en œuvre à destination du personnel des greffes des tribunaux de commerce bénéficiant du régime de branche complémentaire frais de santé, à partir de novembre 2019.

Contexte :

Pour le démarrage, ces actions se concentrent sur la prévention des risques et des pathologies cardiovasculaires et métaboliques. C'est la plateforme VIVOPTIM qui a été retenue pour opérer ces actions. Cette plateforme indépendante est constituée uniquement de coachs santé (infirmiers diplômés d'état, diététiciens, éducateurs médico-sportifs...), qui prennent contact par téléphone avec les salariés éligibles pour les aider à optimiser leur santé et leurs habitudes de vie.

Quels sont les services proposés par VIVOPTIM ?

Mes évaluations santé

Appels téléphoniques sortants de détection/sensibilisation

Mes coachings santé

Séances téléphoniques de coaching prévention

Mes événements santé

Visioconférences avec des experts santé

Des visioconférences avec des experts sur des thématiques santé : nutrition, activité physique, stress, sommeil...

Qui peut en bénéficier ?

- Le personnel des greffes des tribunaux de commerce bénéficiant du régime de branche complémentaire frais de santé
- Leurs ayant droit de plus de 18 ans
- Tout le personnel éligible peut bénéficier du programme, qu'il présente déjà un risque cardiovasculaire ou non

Comment ?

- Le salarié peut appeler le numéro vert (gratuit et accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h) au **0801010000** pour demander à bénéficier des services Vivoptim.

Contact CGT : deploiement.fsetud@cgt.fr / 06.10.17.36.81

Fédération des Sociétés d'Etudes